

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet dernier, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire et Nathalie Lyrette, comme secrétaire.

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

RÉSOLUTION
99-10-20

En conséquence, il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par le conseiller Valérie Roberge et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance du 13 octobre 2020 soit tenue avec public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

RÉSOLUTION
100-10-20

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 13 octobre soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
101-10-20

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 14 SEPTEMBRE 2020

RÉSOLUTION
102-10-20

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 14 septembre telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

Payables d'octobre

Rémunération des employés		3 556,07 \$
Rémunération des élus/Maire	486,92 \$	486,92 \$
Conseillers	162,86 \$	814,30 \$
		<u>4 857,29 \$</u>
Dépenses fournisseurs		42 897.57 \$
Total des dépenses d'octobre		47 754.86 \$
Revenus de septembre		
Taxes municipales		16 465.20 \$
Vente cartes postales		10,00 \$
MTQ/Subvention Suzanne Blais		<u>15 000.00 \$</u>
TOTAL		31 475.20 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES D'OCTOBRE

RÉSOLUTION
103-10-20

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les payables d'octobre au montant de **4 857.29 \$** pour les salaires des élus et employés, **42 897.57 \$** pour les fournisseurs et **31 475.20 \$** pour les revenus de septembre tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0

CUEILLETTE ORDURES ET UTILISATION ÉCO-SITE TNO DESPINASSY 2021

CONSIDÉRANT les coûts d'entretien et de réparation des véhicules utilisés;

CONSIDÉRANT les coûts des compagnies de ramassage du recyclage de toutes sortes;

CONSIDÉRANT le renouvellement des équipements nécessaires à la cueillette des ordures et du recyclage et de l'entreposage de ces derniers;

CONSIDÉRANT l'indice de prix à la consommation (IPC) au 30 septembre;

RÉSOLUTION
104-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin Lacasse, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de demander la somme de 7 256.79 \$ pour donner les services de cueillette des ordures, du recyclage et de l'utilisation de l'éco-site pour l'année 2021, le tout réparti comme suit;

- La cueillette des ordures et du recyclage se fait en une seule cueillette, à concurrence de quarante (41) cueillettes par année;
- La cueillette des encombrants se fait deux fois par année, une au printemps et une à l'automne;
- Les propriétaires du TNO Despinassy ont accès à l'éco-site du mois de mai à la fin octobre, un samedi sur deux;
- La cueillette des ordures et du recyclage se fait à la semaine, du mois d'avril à la fin octobre et aux deux semaines de novembre à la mi-avril;
- Un calendrier de cueillette et d'utilisation de l'éco-site est acheminé à chacune des résidences du TNO Despinassy en début d'année, aux frais de la municipalité;
- Un de ces calendriers sera acheminé à la MRC d'Abitibi pour son information dès qu'il sera imprimé, c'est-à-dire vers la mi-décembre.

ADOPTÉE

4.1

RENCONTRE POUR BUDGET 2021 (MI-NOVEMBRE)

La date du lundi 16 novembre a été retenue par le conseil municipal pour travailler sur le budget 2021. La rencontre aura lieu au bureau municipal à 19 h.

4.2

OFFRE POUR TONNE

La secrétaire informe le conseil que nous avons reçu deux offres pour la vente de la Tonne 2004. Une de Monsieur Patrick Gagné au montant de 1 0001.00 \$ et l'autre de Monsieur Tommy Joncas au montant de 6 500.00 \$.

RÉSOLUTION
105-10-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'accepter l'offre de Monsieur Tommy Joncas au montant de 6 500.00 \$.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.3 INFORMATIONS ADL

➤ **Jean-Thomas Jobin**

Pas encore annulé! Pourrais être samedi le 26 novembre 2021, on peut annulé sans frais mais on va devoir tout recommencé. Le deuxième chèque n'a pas été encaissé. On pourrait encore maintenir le report et voir ce qui va se passer dans les prochains mois? Ok, avec les conseillers.

➤ **Circuit des ponts couverts**

Nous avons eu une rencontre de comité le 22 septembre dernier et avons déterminé les 3 thèmes des structures géantes. Dynamitage des chutes agriculture et mise en valeur des deux autres ponts, (original et arche de Noé). Nous ferons le lien de l'agriculture entre les trois. Dix-huit appels d'offres pour trouver l'artiste ont été envoyées au conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue. Un seul artiste a montré de l'intérêt jusqu'à présent. (Jim Couture). Nous avons un nouveau membre citoyen dans notre comité qui est Madame Annie Pelletier. Notre comité est désormais formé des membres suivants; Martine Lampron, Nathalie Lyrette, Annie Pelletier et Caroline Blanchet de la maison du Tourisme qui remplace Andréane Brouard le temps de trouver une nouvelle ADL là-bas! L'ouverture des appels d'offres des artistes aura lieu le mardi 27 octobre par le comité du circuit des ponts couverts.

➤ **Appel de projets dans le cadre du programme d'achat d'équipements culturels (PEC)**

La MRC d'Abitibi a ouvert une deuxième possibilité de demande de PEC pour l'année 2020 vu qu'il reste de l'argent pour ce programme. Nous pourrions alors terminer le projet de scène qui a déjà été commencé depuis maintenant deux ans. J'aimerais pour ce faire envoyer une demande pour faire l'achat de rideaux de scène et d'accessoires pour la loge des artistes tels que : table et banc, miroir, luminaires et frigidaire. Et bien sûr rallonger la scène et faire des escaliers. Il est à noter que si nous allons de l'avant dans ce projet nous allons devoir faire des petites modifications dans la loge à nos frais comme par exemple : changer la porte et faire passer de l'électricité. L'ADL demande au conseil de réfléchir à la possibilité d'effectuer quelques changements même si la subvention est refusée? Montant total de la demande est de 2 614.26 \$. Montant à fournir 1 568.56\$

ATTENDU QUE la Municipalité de Rochebaucourt appuie le projet de demande d'aide financière au PEC concernant l'achat d'équipement de scène;

ATTENDU QUE les personnes autorisées pour agir au nom de l'organisme dans le cadre de la demande d'aide financière et autorisées à signer tous documents en lien avec le projet sont Nathalie Lyrette, directrice générale et/ou Martine Lampron, agente de développement;

RÉSOLUTION
106-10-20

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin- Lacasse, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu que la Municipalité de Rochebaucourt appuie la demande d'aide financière pour le projet de scène et que les signataires autorisées à signer tous documents en lien avec le projet sont Nathalie Lyrette, directrice générale et/ou Martine Lampron, agente de développement.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.4 OFFRE POUR ARCHIVAGE DE LAROCHE BUREAUTIQUE

La secrétaire informe le conseil que nous avons reçu une proposition de contrat avec Larouche bureautique pour faire l'acquisition d'une licence « Content Central » qui nous permettra de faire la gestion de document numérisé au lieu de la gestion de documents manuel. Le montant de l'achat est de 8 345.00 \$ avant les taxes. Par la suite nous pouvons payer un montant de 335.00 \$ annuellement pour le support et maintenance.

RÉSOLUTION
107-10-20

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de faire l'achat de la licence « Content Central » pour la gestion de document numérisé au montant de 8 345.00 \$ pour le budget 2021

ADOPTÉE

4.5 VENTE POUR TAXES/ENVOI DES RELEVÉS DE COMPTE

La secrétaire informe le conseil qu'elle a envoyé les rappels de versements de taxes pour le troisième et dernier versement du paiement des comptes de taxes des citoyens pour l'année 2020.

4.6 JOURNAL LA VOIE/RENOUVELLEMENT ANNUEL

La secrétaire informe le conseil que le journal La Voie est en période de renouvellement pour la carte professionnelle de la municipalité ainsi que pour le sentier des Rapides

RÉSOLUTION
108-10-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu de renouveler la carte professionnelle de la municipalité ainsi que celle du sentier des Rapides

ADOPTÉE

4.7 ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

ATTENDU l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristiques exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

ATTENDU QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

ATTENDU l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ATTENDU QU'IL est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

ATTENDU l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

RÉSOLUTION
109-10-20

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leurs pouvoirs de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que cette copie de résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la cheffe de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale,

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE

4.8 CONDITIONS DE TRAVAIL POUR RÉNALD MARTIN

La secrétaire informe le conseil que Renald Martin va faire le déneigement encore cet hiver et informe qu'il a demandé une augmentation de salaire à partir du 1^{er} novembre de 30.00 \$/heure

RÉSOLUTION
110-10-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que Renald Martin effectue le déneigement de la municipalité pour l'hiver et que son salaire soit augmenté à 30.00 \$/heure à partir du 1^{er} novembre 2020.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.9 RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin Lacasse, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu :

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaire et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du conseil du trésor, Madame Sonia Lebel, et au ministre des finances, Monsieur Éric Girard.

ADOPTÉE

4.10 PAUSE

Il y a une pause de 15 minutes.

4.11 INFORMATIONS CONSEILLERS

La conseillère Louise Morin informe le conseil que le chemin Martin n'est pas encore bien nivelé et demande que le MTQ soit encore avisé. Il faudra vérifier les ponceaux neufs dans le rang 6 ouest et le rang 10 ouest car il n'y a pas assez de gravier et un ponceau est peut-être défoncé dans le rang 10 ouest. Il y aura une réunion de la cellule le 15 octobre. Louise dit que le paillis est presque fini.

La conseillère Valérie Roberge demande si nous avons l'intention d'annulé la cueillette des bonbons pour la journée de l'Halloween vu la situation de la Covid-19.

RÉSOLUTION
111-10-20

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.12 INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire informe le conseil municipal de la bonification qu'il y aura pour les matières résiduelles. Madame Mélanie Falardeau viendra nous rencontrer pour parler du compostage et demander à Patrick Gagné s'il veut s'en occuper. La municipalité devra penser à ramasser 10 % du 1000 00.00 \$ pour l'étude de faisabilité pour la maternité porcine (programme FRR).

4.13 VARIA

Il n'y a pas de Varia

4.14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Pelletier, maire

Nathalie Lyrette, sec, très